

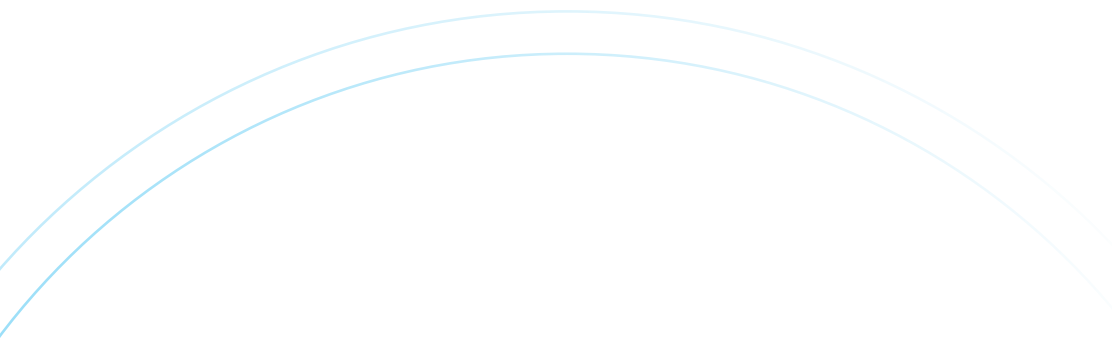
**ENSEMBLE,
RÉUSSIR LA REPRISE,
RÉUSSIR LA RELANCE**

Ambition partagée des CCI pour une relance durable



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Les crises sanitaire et économique que nous affrontons et que nous devons surmonter sont hors normes. 1/3 de la population mondiale s'est retrouvé confiné et des pans entiers de l'économie sont à l'arrêt depuis plusieurs semaines entraînant un choc inédit à la fois de l'offre et de la demande. Hors normes en sont les conséquences économiques et sociales. Hors normes, enfin, a été la riposte. L'Etat et les régions, en premier lieu, rejoints par les départements et les EPCI ont débloqué des moyens financiers considérables et quasi-immédiats. L'énergie collective des hommes et des femmes et les intelligences partout en France se sont mobilisées pour gérer la crise et préparer la résilience et le redémarrage.

Les CCI, au plus près des acteurs des territoires comme des pouvoirs publics à tous les échelons, désignées interlocuteurs de premier rang des entreprises par le Ministre de l'Economie et des Finances dès le 17 mars, se sont massivement engagées pour accompagner les chefs d'entreprise et leurs salariés dans la crise. Si les mots d'ordre ont été l'engagement et la volonté d'aboutir, il est un devoir qu'elles revendiquent aujourd'hui, en présentant un plan de redémarrage et de relance de l'activité économique : le devoir d'humilité.

En effet, nous devons faire face dans l'urgence à des situations d'une extrême complexité nécessitant une approche holistique des problèmes et des analyses à 360°. Par ailleurs, la modestie s'impose quand la crise a révélé brutalement les failles de notre économie, de nos choix stratégiques guidés par la financiarisation l'hypercompétition, l'hyperconsommation, et l'hypermétropolisation. Le degré d'incertitude généralisée des situations sanitaires et économiques nous oblige à repenser nos dispositifs d'accompagnement, de soutien et rend difficile l'utilisation de nos traditionnelles boussoles stratégiques. Enfin, dans notre volonté de soutenir le redémarrage et la relance nous acceptons de nous tromper, de devoir réajuster, revoir, repenser.

Ce plan d'action est le fruit d'un Groupe de travail national de CCI France piloté par Philippe HOURDAIN (Président de la CCIR Haut-de-France) et composé de Didier KLING (Président de la CCIR Paris Ile-de-France, Vice-président de CCI France), François-Xavier BRUNET (Président de la CCI Tarbes-Hautes-Pyrénées, Vice-président de CCI France), Jean VAYLET (Président de la CCI de Grenoble), Thierry JULIER (Président de la CCI de Lozère), Gilbert STIMPFLIN (Président de la CCIR Grand Est), Philippe VALENTIN (Président de la CCI Lyon Saint-Etienne Roanne), Cyrille LAHEURTE (Directeur général de la CCI Maine et Loire), Philippe CLERC (rapporteur, CCI France).

LES CONSTATS PARTAGÉS PAR LES CCI

LES CHIFFRES SONT ÉLOQUENTS

Selon l'approche sectorielle de la Banque de France (agriculture et industrie, construction, services marchands non financiers, services non marchands), l'arrêt brutal et massif d'activité provoqué par la décision d'un strict confinement a entraîné une perte d'activité sur une semaine-type de confinement de -32% dans l'ensemble de l'économie.

La construction (avec une baisse de trois quarts de l'activité normale) et les secteurs du **commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration** (avec une baisse de deux tiers de l'activité normale) affichent les pertes d'activité les plus importantes.

Dans l'industrie, les secteurs les plus affectés sont l'industrie automobile, la construction aéronautique, la métallurgie et la fabrication de machines et équipements.

LES TERRITOIRES FRAGILISÉS

Les territoires sortiront de la crise encore plus fragiles. La fracture territoriale pourrait se renforcer ainsi que « l'archipélisation » de notre pays.

LES PME ET LES TPE SUR LE FRONT DES MENACES

Au cœur du système productif et de création de valeur national, les indépendants, les TPE et les PME sont les premiers touchés et menacés. Ces entreprises représentent 99% du tissu économique, soit 50 % de la masse salariale et 1/4 des dépenses totales de la R&D dans la dynamique d'innovation.

Lors de la sortie de crise et dans la période de confinement, beaucoup d'entre elles seront très endettées et ne seront pas en mesure d'investir et d'embaucher durant le cycle de relance.

Elles pâtiront de l'aversion au risque des consommateurs privilégiant l'épargne et reportant les achats, notamment de biens durables. Beaucoup, dépendantes de chaînes de valeur durablement affaiblies, afficheront une perte de chiffre d'affaires à long terme en l'absence de diversification.

L'ÉTAT PROTECTEUR REDEVIENT ACTEUR MAJEUR DE L'ÉCONOMIE

L'Etat a déclenché une riposte immédiate, concertée, à la hauteur du défi. Destinée à soutenir l'économie, c'est-à-dire à maintenir en l'état l'appareil productif et les emplois, elle est confortée par les institutions européennes. Les Régions sur l'ensemble de nos territoires se sont immédiatement mobilisées sur les mesures d'urgence. C'est un plan d'intervention sans commune mesure qui est enclenché. Il a pour objectif la préservation de la trésorerie des entreprises, de l'emploi et des compétences par le chômage partiel, afin d'éviter la propagation du choc d'offre à l'issue de la crise.

LES CCI EN FAVEUR D'UN ORDRE DE MARCHÉ IMMÉDIAT

Les CCI partagent la ferme conviction que la relance et plus précisément la reprise d'activité doit être massive et générale sans décalage de phase dès le 11 mai. Chaque semaine d'inactivité supplémentaire aura des conséquences économiques, financières et sociales accrues. L'appel à la reprise générale doit être sans faille et mobilisateur, afin d'éviter notamment que l'activité partielle largement mobilisée ne se transforme rapidement et massivement en licenciements. Selon les secteurs d'activité, les CCI proposent de favoriser une reprise d'activité plus intense dans les départements « verts » pour le secteur cafés-hôtellerie-restauration.

LEURS OBJECTIFS

- Contribuer à la mobilisation générale en faveur de la relance du moteur économique national.
- Être force de conviction, de propositions et d'innovation à travers des mesures de soutien au redémarrage. Conscientes du rôle économique moteur des grands groupes et des ETI, les CCI sont déterminées à apporter des solutions individuelles et collectives aux entreprises, en concentrant leurs actions vers les indépendants, les TPE et les PME, en ne négligeant pas les sources d'une croissance renforcée et renouvelée : les starts-up.
- Mobiliser au plus près des territoires l'ensemble des outils et des dispositifs de formation des CCI pour accompagner la reprise d'activité et soutenir une réorientation des compétences vers les métiers en évolution et en transition, les métiers en tension, mais aussi vers les filières qui s'engageront en faveur d'une relocalisation des industries sur notre territoire national. Ici, l'accompagnement par la formation des demandeurs d'emploi, notamment hautement qualifiés, comme dans l'aéronautique, devra être une priorité immédiate pour favoriser les retours à l'emploi dans les meilleures conditions et délais.

LEURS CONVICTIONS

- La gravité extrême de la crise et de ses cycles : l'expérience vécue par les CCI de la sortie de la crise de 2008 a montré que lors du cycle de relance beaucoup d'entreprises TPE, PME qui avaient pu être soutenues ne survivent malheureusement pas.
- Nous devons faire face à une responsabilité partagée et collective, à la fois sanitaire et économique, au regard du risque d'une reprise de l'épidémie et d'un reconfinement, même partiel.
- La dimension psychologique de la crise joue dès aujourd'hui et encore plus demain un rôle majeur dans la dynamique de la relance et de sa durabilité.
- Les réponses quotidiennes et de plus long terme ainsi que leur efficacité résident dans leur adéquation aux dynamiques locales.
- Les crises que nous vivons comportent une dimension d'ouverture à l'innovation et sont l'occasion à saisir de repenser nos modes de production, de consommation, de vie.

MOBILISATION D'UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES PAR LES ÉLUS ET LES COLLABORATEURS DES CCI

Pour guider leurs actions, les CCI mobilisent le sens de l'intérêt général des élus et collaborateurs, la proximité et solidarité, la confiance et l'esprit de coopération.

UN AGENDA

A compter du 11 mai, date de sortie du confinement, l'agenda des mesures à mettre en place pour la reprise, puis la relance pourrait se décliner en 3 temps :

- 11 mai - 30 juin 2020
- 1^{er} juillet - 31 août 2020
- 1^{er} septembre - 31 décembre.

LES CCI SE MOBILISENT À TRAVERS UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EN TROIS DIMENSIONS

Un maillage territorial d'élus et de collaborateurs qui garantit la proximité du soutien et de l'accompagnement au redémarrage au plus près des disparités économiques et sociales voire sanitaires.

Une capacité d'anticipation, de veille et d'analyse permanente de l'impact des crises sur les secteurs et au sein des filières (Les observatoires et les services d'études des CCI).

Une capacité de coordination dans l'identification des besoins/difficultés des entreprises et lors de la mise en œuvre des mesures correctives à travers les dispositifs suivants :

- **Des cellules de crises régionales et/ou territoriales** en liaison avec la cellule de crise nationale de CCI France. Ces cellules décryptent, traduisent et relaient sur tous les territoires les mesures de soutien à l'ensemble de l'économie et des populations mises en place par le gouvernement.
En cellule d'alerte, elles permettent quotidiennement d'identifier les difficultés et les blocages.
Sur la période du confinement, 860 000 contacts de TPE/PME ont été traités par les cellules d'accompagnement des CCI, dont 250 000 entreprises qui ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- **Des groupes de travail nationaux et thématiques** (commerce, industrie, tourisme, formation, international, Europe) réunissent élus et collaborateurs de chaque région comme capacité collective à identifier les verrous, formuler les recommandations ou demandes urgentes tout en suggérant des dispositifs d'appui au redémarrage innovants et adaptés aux réalités locales.
- **Des dispositifs de coordination** avec les exécutifs des Régions, de l'Etat en région, mais aussi dans une granularité plus fine autour des EPCI rassemblant toutes les parties prenantes des écosystèmes territoriaux que les CCI sont en capacité de fédérer voire d'animer (Medef, CPME, réseaux d'entrepreneurs...). D'ores et déjà, plusieurs CCI ont mis en place des dispositifs de veille, d'information et d'intervention auprès des entreprises. C'est notamment le cas en Auvergne Rhône-Alpes, en Ile-de-France ou dans les Hauts-de-France.

Le dispositif partenarial d'intervention de la CCI LYON METROPOLE St Etienne Roanne

Une plateforme

Accès simple et lisible aux informations et dispositifs de redémarrage pour les chefs d'entreprises

Orchestration et coordination des dispositifs des partenaires publics et privés

Orientation facilitée du chef d'entreprise (questionnaire simple en ligne) pour une mise en relation vers les bons interlocuteurs

Offre de solutions et services en lignes

Un plan massif d'accompagnement des entreprises

Objectifs : réalisation de 10 000 prédiagnostics

Des dispositifs d'appuis très ciblés

Un plan TPE et un plan PME financés par la Région Auvergne Rhône-Alpes, ciblés sur les 5 thématiques de reprise identifiées par une campagne d'appels sortants à savoir : développement commercial, financement, organisation de la production et supply chain, digital, ressources humaines).

Des conseillers mobilisés « toutes affaires cessantes »

Une centaine de conseillers, d'abord mobilisés pour les appels sortants, seront mobilisés pour rencontrer les entreprises et les accompagner dans leurs problématiques de redémarrage.

Une cellule juridique renforcée sur les questions sociales

Notamment pour traiter les questions relatives aux mesures sanitaires à mettre en œuvre dans les entreprises pour permettre une reprise de l'activité dans les conditions acceptables par les salariés.

Ces multiples actions des CCI permettront d'accompagner les entreprises de leurs territoires dans la reprise de leur activité.

Au plan national, sous réserve des décisions de ses instances, CCI France portera, dans l'exercice de sa mission de représentation des entreprises, des propositions d'évolution à court terme du cadre légal et réglementaire afin de l'adapter aux conditions difficiles que connaissent les entreprises. En lien avec l'Observatoire consulaire des entreprises en difficultés de la CCI Paris Île-de-France, des aménagements des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises seront également proposés. De la même manière, l'évolution des organisations de travail imposée par la crise appellera des préconisations, particulièrement en matière de télétravail. Au-delà de l'urgence sanitaire et dans le cadre de son partenariat avec la CCIR Paris Ile-de-France sur ces questions, CCI France préparera, à travers ses études, les conditions d'une reprise durable dans un environnement économique, social et, financier profondément bousculé dans ses certitudes et perspectives.

PLAN DE PRÉPARATION DE LA RELANCE

I - PRÉPARER LA REPRISE : ANTICIPER LE DÉCONFINEMENT

La reprise est conditionnée par :

- La sécurité sanitaire garantie des salariés et la sécurité juridique des dirigeants afin de recréer la confiance indispensable socle d'une reprise pérenne.
- Un diagnostic permanent de l'activité économique et situations critiques.

1) MESURES DE PRÉPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU DÉCONFINEMENT POUR UNE REPRISE SOUTENUE

Du 11 mai au 30 juin 2020

Tout mettre en œuvre afin d'éviter la relance de l'épidémie à l'issue du déconfinement et d'une première phase de reprise d'activité.

La priorité et l'urgence consistent à établir la confiance des salariés et à anticiper la sécurité juridique du chef d'entreprise. La reprise d'une activité soutenue revêt ainsi un aspect psychologique majeur.

Elle repose sur l'acceptabilité sociale du déconfinement et donc une réduction de l'aversion au risque à la fois des salariés et des citoyens.

a) Garantir la sécurité sanitaire

- Mettre en sécurité les entreprises dans une procédure consistant à mettre en œuvre les fiches sanitaires conseils métiers COVID-19 réalisées par le ministère du travail et destinées aux employeurs, mais aussi à tous les salariés.
- Les compléter d'urgence par des modes opératoires (comment faire) avant de les diffuser largement via les CCI et les fédérations professionnelles.

Fin juin 2020, une évaluation utile pourra être faite de ces actions.

b) Garantir la sécurité juridique du chef d'entreprise

- Organiser un accompagnement du chef d'entreprise
- Face à la responsabilité de l'employeur et pour sa sécurité juridique, les CCI rappellent le sérieux et l'esprit de responsabilité des chefs d'entreprises et préconisent que soit rédigé lors de la reprise d'activité, un Plan de sécurité et de sûreté pour la reprise d'activité. Il sera communiqué aux salariés, aux représentants du personnel et aux partenaires sociaux.
- Au moment où la crise économique s'intensifie, CCI France et les CCI identifient les chefs d'entreprises en détresse psychologique et les orientent vers le prestataire spécialisé APESA.
- Les CCI rappellent que les chefs d'entreprises ont besoin de visibilité et de transparence de la part des pouvoirs publics sur l'organisation et les critères du déconfinement, ainsi que sur les mesures d'accompagnement de la reprise et de la relance des activités.

2) DIAGNOSTIC PERMANENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Du 11 mai au 31 décembre 2020

Dans chaque région, territoire par territoire, CCI France et les CCI proposent de mettre en place des « vigies » en charge de produire un diagnostic permanent de l'activité économique.

Leurs missions seront les suivantes :

- Identification des signaux faibles avant-coureurs de menaces ou d'opportunités.
- Identification des activités prioritaires (secteurs-clés) à relancer dans le cadre du déconfinement, ainsi que des activités les plus fragiles et /ou en situation critique nécessitant un accompagnement urgent.
- Identification des activités « mûres » et immatures en matière de numérique.
- Identification des entreprises qui ont des process automatisés et celles qui n'en ont pas.
- Contribution via leur participation au réseau Enterprise Europe Network (EEN) à la fonction d'alerte rapide mise en place par la Commission européenne afin d'identifier les ruptures d'approvisionnement et de chaîne de valeur.

II - RELANCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : ACCOMPAGNEMENT DU REDÉMARRAGE DES ENTREPRISES

1) DES MESURES D'URGENCE POUR DES ENTREPRISES INÉGALEMENT IMPACTÉES

Actant l'augmentation du montant du fonds national de solidarité, l'élargissement du nombre d'entreprises bénéficiaires, ainsi qu'une prise en compte simplifiée de la diversité des situations, les CCI souhaitent porter une attention vigilante sur le commerce non alimentaire d'ores et déjà en grande difficulté.

La priorité doit être donnée aux secteurs et aux entreprises les plus vulnérables.

COMMERCE

Il convient de mettre en place un plan de relance ambitieux contenant des actions à court terme pour sauver les entreprises et des actions à plus long terme pour permettre la relance. En effet, la reprise sera progressive, voire lente. Elle repose sur le comportement du consommateur et de sa décision de mobiliser l'épargne forcée que lui a permis de constituer le confinement et le soutien de l'Etat aux revenus. Le plan d'actions de l'Etat, au-delà des mesures de report, devra contenir des mesures de soutien à la consolidation de la reprise dès après le 11 mai et se prolongeant jusqu'au 31 décembre.

CCI France et les CCI proposent de relancer et de redéployer d'urgence les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. Leur mobilisation s'appuiera sur les dispositifs d'appui européen, de la Banque de France, de la Fédération Bancaire Française, de BPI France, de la Direction Générale des Finances Publiques, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes, des EPCI et des EPT.

MESURES À COURT TERME

Jusqu'au 31 décembre 2020

Volet financier :

- **Exonérer les entreprises ayant connu une fermeture administrative pendant le confinement** des charges sociales et fiscales, de mars 2020 à décembre 2020.

- **Créer « une subvention sortie de crise »** accordée par les Conseils régionaux aux commerces de détail de leurs territoires sans condition liée à l'emploi.

A compter du 11 mai 2020

Volet social

- **Faire bénéficier les entreprises de moins de 10 salariés** d'une prise en charge de la masse salariale de l'apprenti (Apprenti : coût zéro pour l'entreprise).
- **Adopter des mesures d'assouplissement exceptionnel** concernant les conditions de travail (39h hebdomadaires sans majoration de charges, possibilité d'ouvrir le dimanche pour tout commerce qui le souhaite jusqu'à la fin de l'année).

Entre le 11 mai et le 30 juin 2020

Volet commercial

- **Inciter les fournisseurs** à réaliser une remise aux distributeurs sur la (les) dernière(s) commande(s) passée(s) avant le début du confinement.
- **Décaler la date des soldes** d'été et des promotions, en s'appuyant sur une large concertation avec les fédérations de commerçants.
- **Encadrer, exceptionnellement, les ventes privées** et la multiplication des promotions dans les semaines qui suivront la sortie du confinement.

Jusqu'au 31 août 2020

Plan de communication

- **Une campagne nationale** pour l'équipement sanitaire des commerçants s'appuyant sur le réseau des CCI.
- **Une communication massive** nationale devra être mise en place par l'Etat pour soutenir le commerce de proximité, puis le commerce saisonnier.
- **Une campagne de 200 000 appels sortants** vers les entreprises du secteur, réalisée par les CCI pour un accompagnement personnalisé.

MESURES À PLUS LONG TERME

Du 11 mai au 31 décembre 2020

- **Constituer un fonds financier** à l'image de ce qui a été réalisé pour les buralistes, devrait permettre de soutenir les projets ciblés sur des programmes d'accompagnement de type diversification des activités.
- **Favoriser l'acculturation numérique**, l'innovation, la modernisation et transformation des points de vente, ainsi que le développement de nouvelles formes de points logistiques, de circuits courts et de vente à distance qui permettra aux commerçants de rebondir.

TOURISME

Les professionnels des filières, tant dans les territoires ruraux et métropolitains qu'ultra marins, sont durement impactés. Ainsi près de 9 professionnels sur 10 du secteur HCR (selon les enquêtes remontant des CCI et de CCI France) affirment connaître des difficultés de trésorerie qui risquent d'obérer leur avenir.

Alors même que l'attente de ces professionnels sur les dates de reprise était forte, l'impossibilité de leur réouverture le 11 mai 2020 et l'incertitude de calendrier à ce stade risquent de les plonger, ainsi que leurs équipes, dans des difficultés accrues, tant au plan financier que psychologique.

Volet financier :

Sont concernés les dispositifs d'appui européen en partenariat avec la Banque de France, la Fédération Bancaire Française, BPI France, la Direction Générale des Finances Publiques, les Régions, les Départements, les Communautés de Commune).

A COURT TERME

Entre le 11 mai et le 30 juin 2020

- Renégocier et mettre en place de nouveaux échéanciers pour les emprunts en cours (6 mois de manière général et 12 mois pour les activités saisonnières, simplification des procédures de mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, médiation du crédit (objectif maintien de l'emploi).
- Afin de **stimuler la consommation intérieure** (marché national), envisager une politique de relance de la consommation pour la **saison touristique estivale prochaine** via un partenariat avec **l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances** : distribution de chèques vacances à l'usage de cette saison estivale (limité dans le temps / saison 2020) par les entreprises et les administrations. Défisalisée cette offre s'effectuera selon une clé de répartition liée aux conditions de revenu).
- Etudier le recours aux **régimes d'aides n°SA.40424** destinées à remédier aux dommages causés par certaines calamités naturelles pour la période 2014-2020 permettant la mise en place d'aides spécifiques à la filière tourisme.
- Mettre en place très rapidement de nouveaux **fonds européens FEDER, FSE** (Régime **SA.40453** nouvelle génération ou maintien à titre exceptionnel des fonds FEDER **2014-2020** avec les critères actuellement appliqués **mais élargis à l'ensemble de la filière tourisme pour 1 ou 2 années**). L'objectif est de stimuler les investissements immobiliers (modernisation du secteur hôtelier, hôtellerie de plein air avec une relance du secteur du BTP...) et éventuellement les investissements immatériels (étude, coaching commercial, accompagnement à la prospection /notamment pour les voyageurs, autocaristes, formation...) dans le cadre de la relance du secteur en appliquant le régime PME.
- Envisager le recours, comme pour les compagnies aériennes, à l'établissement d'avoirs plutôt que le remboursement, pour les événements de type congrès et salons.
- Envisager, afin de préserver l'emploi, d'assouplir le régime d'aide d'état SA.41259 relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficulté en donnant la possibilité d'aider les entreprises qui sont en procédure de collective de type Sauvegarde, Redressement judiciaire (avec échéancier).
- Soutenir toutes les démarches destinées à rassurer la clientèle française et étrangère sur le plan de la sécurité sanitaire.

Volet social

En partenariat avec les DIRECCTE, la Direction Générale des Finances Publiques.

- Maintien exceptionnel des droits des saisonniers à la suite d'un contrat inférieur à 6 mois.
- Politique incitative d'embauche à la reprise d'activité (exonération de charges, subvention, prise en charge d'une partie du salaire ou autres dispositifs...).
- Formation pour le personnel saisonnier aux techniques de nettoyage des chambres, salles de bains, sanitaires, entretien des bus.
- Préparer la mise en place d'un label « Sécurité sanitaire » afin de rassurer le consommateur

Volet infrastructures

Il convient de mettre en place une politique tarifaire attractive et d'augmenter les rotations ou les dessertes) :

- Mettre en place le HUB aéroportuaire à partir de Roissy en liaison directe avec les aéroports régionaux.
- Un des critères de sélection pourrait être le poids de la clientèle internationale en termes de fréquentation.

Volet communication

Du 11 mai au 31 août 2020

La communication doit être conçue et programmée en partenariat avec les hébergeurs, syndicats professionnels, ATOUTFRANCE, Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Offices de tourisme, lieux de visites, grands sites).

- A l'intérieur : communiquer massivement dès l'ouverture des frontières à destination du marché national pour une efficacité immédiate en faveur de la saison estivale qui arrive.
- A l'international : communiquer de manière positive sur la destination France vers les marchés européens et plus lointains. Les CCI proposent une démarche de moyen et long terme concertée entre tous les partenaires avec une mutualisation des moyens, notamment budgétaires.

A MOYEN ET LONG TERME

- Envisager des dispositifs d'avances remboursables ou d'autres aides directes destinés à soutenir la filière tourisme (national, régional, local).
- Créer un **fonds dédié** similaire à l'**ancien Crédit hôtelier** pour faciliter la relance de la filière par exemple élargie au secteur tourisme géré par BPI France ou la Caisse des Dépôts le temps que le secteur redémarre. Ce fonds dédié (exemple du Fonds Tourisme de la Région Occitanie élargi à l'ensemble des partenaires bancaires) pourra racheter les crédits en cours, en proposant un nouvel échelonnement dans le temps sur des délais plus longs afin de ne pas fragiliser les entreprises (par exemple pour des investissements ou des acquisitions - 10 ans pour les fonds, 20 ans pour les murs) à des taux compris entre une fourchette de 2 à 4 % afin de prendre en compte le risque encouru. L'objectif sera d'éviter ainsi le défaut de paiement ou la fragilisation des entreprises. Il permettra également aux banques une réassurance du risque sur ce secteur.
- Réfléchir, au plan européen, à la mise en place d'un **taux de TVA réduit** pour le secteur ou à des mesures fiscales incitatives (objectif stimuler la demande en rendant le secteur attractif...) en se fondant sur les **zones touristiques internationales élargies aux territoires accueillant une forte clientèle internationale** (critère clientèle internationale et européenne : + de 50 % des nuitées sur la base par exemple de la taxe de séjour).

INDUSTRIE

Déjà activement mobilisées sur les programmes nationaux Pactes productifs et Territoires de l'industrie, CCI France et les CCI prônent un soutien puissant à l'industrie afin de ne pas perdre le bénéfice des efforts engagés pour la réindustrialisation et en faveur de l'emploi industriel. Ce potentiel de croissance est essentiel.

A COURT-TERME

A compter du 11 mai 2020

Organiser les solidarités

Au sein du secteur industriel

- Insister sur la responsabilité des grands groupes et grands donneurs d'ordre à entretenir dans la mesure du possible une dynamique d'investissements. Cette nécessité vaut pour tous les secteurs économiques, mais est encore plus cruciale dans les secteurs hautement sinistrés comme l'aéronautique, l'automobile.
- Maintenir et soutenir les crédits inter-entreprises entre PME-TPE.

Au service des industriels

- Mettre en place des plateformes d'entraide entre entreprises, y compris en valorisant les prêts de main d'œuvre pour renforcer les coopérations entre entreprises mais aussi éviter de perdre des compétences.

Les CCI l'ont proposé dans plusieurs régions. CCI Entraide propose le relais des offres-demandes pour rester solidaire et préserver l'activité. Les CCI assurent la collecte numérique de la donnée, sa mise en ligne et la mise en réseau.

www.ccientraidefrance.fr

Volet financier

Le réseau des CCI incite au soutien financier des entreprises.

Reconnaître **le cas de force majeure** pour permettre aux entreprises en difficulté de bénéficier d'un fonds de soutien de l'activité pour limiter la dette privée.

Mise en place de fonds d'aides régionaux

La CCIR Bourgogne Franche-Comté a mis en place un Prêt rebond, via sa place financière régionale avec le Conseil régional, des banques et Bpifrance :

www.cci71.net/coronavirus/doc-place-financiere-bfc.pdf

Assurances

Poursuivre le dialogue constructif avec la FFA et les assureurs afin de concevoir à l'avenir des mesures et des actions de soutien aux entreprises, notamment industrielles, et de traiter le type de situation que nous connaissons aujourd'hui.

A cet égard, il serait intéressant de créer un Fonds Catastrophes Sanitaires à trois conditions :

- Le fusionner avec le régime des Catastrophes naturelles et créer un dispositif Catastrophes Naturelles, Sanitaires et Environnementales.
- Disposer de la garantie de l'Etat dès lors que le montant des primes collectées est consommé.
- Asseoir la collecte de primes sur l'ensemble des contrats d'assurance, y compris des particuliers et des assurances de personnes.

Médiation du Crédit

Les CCI devraient intégrer systématiquement le tour de table de la médiation, afin de contribuer à identifier plus efficacement les entreprises qui doivent effectivement pouvoir bénéficier d'un prêt malgré une situation financière dégradée.

Restaurer les chaînes d'activité

Faire reconnaître plus de produits et matières premières comme biens de première nécessité pour éviter qu'ils ne soient bloqués par les douanes ou dans les plateformes logistiques.

Contraindre les opérateurs de collecte, de déchetteries et de centres de tri de matières recyclables (papier carton) de rouvrir pour réassurer une collecte et un recyclage effectifs ; s'assurer que les tonnages de papier/carton récupérés ne partent pas à l'étranger.

A MOYEN-TERME

Du 11 mai au 31 décembre 2020

Plans de relance

- **Elaborer des plans de relance puissants et ciblés pour les secteurs industriels les plus impactés** (automobile, aéronautique) en intégrant les financements qui se mettent en place en France et en Europe vers les activités de la transition écologique et de l'environnement (le plan Green Deal).
- Organiser un « électrochoc » de la relance notamment par le biais des marchés publics et d'appels à projet innovant.

Relance de l'investissement des entreprises

Relancer l'investissement des entreprises en allégeant la charge fiscale des entreprises :

- Aménager les règles du report des déficits en abandonnant temporairement le plafonnement.
- Aménager les règles du carry back.
- Poursuivre les politiques de suramortissement des investissements pour accélérer les programmes industriels notamment en matière de robotisation ou en lien avec la relocalisation d'activités.

Mesures complémentaires

- Accélérer la transformation et la modernisation des TPI-PMI de la sous-traitance industrielle (industrie du futur) notamment pour augmenter leur flexibilité et leur résilience.
- Relancer la dynamique du « produire en France » pour favoriser la consommation locale et la réindustrialisation ; mettre en œuvre une véritable politique de marketing territorial des filières industrielles françaises pour en améliorer l'image.
- Généraliser la prise en compte des critères RSE dans les politiques d'achats des grands groupes et développer de nouvelles pratiques coopératives entre grands groupes et sous/cotraitants.
- Favoriser les reconversions industrielles vers des productions essentielles, notamment dans le domaine médical et des industries de la santé.
- Mettre en place des programmes d'accompagnement autour de l'Industrie du Futur intégrant des volets volontaristes qui concernent la robotisation et d'amélioration de la performance industrielle. <https://www.dinamicentreprises.fr>
- Intervenir auprès de l'inspection du travail afin de faire valoir l'application de l'obligation de moyens du chef d'entreprise dans la mise en œuvre des directives de sûreté sanitaire de l'entreprise (cour de cassation sociale. 25 novembre 2015, « Air France », n°14-24444).

CCI France et les CCI, préparant le prochain rebond, sont d'ores et déjà engagées dans l'identification et la formulation de pistes pour la réindustrialisation de nos territoires s'appuyant sur un lien renforcé entre croissance des économies nationales et la relance européenne (Plan PME, Green Deal). Elles plaident en ce sens pour la réaffirmation de la souveraineté économique européenne et la réappropriation nécessaire de filières stratégiques, préparant ainsi le retour progressif à des chaînes de valeur régionales.

CCI France et les CCI s'expriment en faveur de la relance indispensable d'une stratégie industrielle européenne.

2) DES LEVIERS POUR LIMITER LES EFFETS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

Outre les mesures sectorielles, plusieurs leviers transversaux, c'est à dire mobilisables en appui de la relance des différents secteurs, doivent être activés : la décentralisation, l'épargne, l'investissement, la formation, la digitalisation et les programmes européens.

Ces mesures et ces actions se déploient dès aujourd'hui au moins jusqu'à la fin décembre 2020

Plan de relance : promouvoir la subsidiarité et accélérer la décentralisation

Les Communes, les EPCI, les Départements, les Régions, et l'Etat sont avant tout dépendants de règles claires de gouvernance ainsi que d'une information sur la pandémie toute aussi claire, transparente. La règle de la subsidiarité permettra une mise en œuvre des directives gouvernementales pragmatique, opérationnelle, et adaptée à chaque situation épidémiologique et économique des territoires.

Mobiliser l'épargne pour financer la relance de proximité

Pendant huit semaines de confinement, la consommation des Français sera tombée à un niveau historiquement bas. Selon les calculs de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), environ 55 milliards d'euros seront épargnés par les ménages. « Cette épargne forcée » est une variable clé de la dynamique de relance de la demande vers la « reconstruction ».

Les CCI proposent d'ouvrir une concertation sur la création de produits d'épargne spécifiques à l'attention des ménages et de financer l'investissement et la relance de la demande en donnant une priorité au régional et au local ;

- Mise en place d'un compartiment dans le Plan d'Epargne Retraite (PER) institué par la loi PACTE. Les fonds collectés permettraient d'alimenter un fond d'investissement national ou des fonds d'investissement régionaux de proximité. La Fédération française des assurances (FFA) et les CCI identifieraient et instruiraient les demandes sous forme d'avances remboursables ou de prêts participatifs garantis par l'Etat ou BPI France.
- Création de véhicules financiers (fonds communs de placement, SICAV, emprunts obligataires régionaux) orientés vers des cibles choisies (PME, ETI) et destinés à accompagner les politiques régionales industrielles.
- Lancement d'emprunts obligataires régionaux dont l'investissement serait orienté vers l'économie des territoires ou vers certaines filières spécifiques voire vers le soutien de politiques ambitieuses d'investissements.
- Consolider les fonds d'investissements régionaux existant et élargir les prises de participations (par exemple, par augmentation de capital ou encore par émission d'obligations convertibles), et ce, même si l'effet de levier maximal doit être recherché à travers d'autres partenaires financiers notamment bancaires. Ces fonds seraient utilisés pour aider notamment des entreprises stratégiques ou encore des territoires en cours de réindustrialisation. La dimension RSE pourrait être un critère de sélection pour entrer au capital des entreprises cibles.

Mobiliser l'investissement et la commande publics

- Inciter les collectivités territoriales à ne pas reporter les investissements et à définir des projets de long terme, notamment concernant les infrastructures.

Il est essentiel de libérer les investissements publics. La commande publique contribuera à relancer l'industrie et pallier l'effondrement de l'investissement privé.

- Les CCI recommandent de privilégier les entreprises locales dans le cadre des marchés publics. Cela supposera une nouvelle approche de la part des donneurs d'ordre publics dans leurs achats publics, et

donc une réflexion sur le corpus juridique, notamment européen.

- Elles recommandent d'octroyer de la souplesse budgétaire aux collectivités locales (déficit budgétaire et emprunt).

La CCI Nice Côte d'Azur a développé un « Small Business Act » local de 22 articles, validé avec la Métropole de Nice, pour favoriser le recours aux prestations de petites entreprises locales, dans le respect du code des marchés publics. Il s'agit de favoriser les circuits courts et locaux, avec un calcul de l'ensemble des coûts dans l'appréciation des offres.

En Bretagne, dans les Hauts-de-France, en Pays de la Loire comme en Grand-Est, tous les niveaux de collectivités se mobilisent pour abonder le fonds de solidarité, pour aider un plus grand nombre d'entreprises, dont celles qui ne seraient pas éligibles selon les critères nationaux.

Les Départements devraient systématiquement utiliser les réserves financières dont ils disposent pour soutenir l'activité des entreprises, notamment industrielles, de leur territoire.

C'est aussi l'occasion pour la collectivité d'investir résolument dans la transition énergétique et écologique.

Mobiliser la formation

« Former plutôt que licencier » (Mot d'ordre des CCI et de la Région en Occitanie)

Dans tous les secteurs, malgré les difficultés parfois critiques, la formation ne doit pas être abandonnée. La reprise progressive d'activité et les transformations qu'imposent brutalement la crise vont nécessiter des compétences accrues dans les entreprises, en particulier pour les TPE, les PME, les indépendants. Un investissement en formation est plus que jamais indispensable.

Les CCI proposent des mesures de court terme destinées à répondre à cette demande et à soutenir le secteur de la formation (professionnelle, continue, apprentissage).

Valoriser le rôle de l'entreprise dans la démarche formative

- Inciter le ministère de l'Education nationale à réduire les volumes horaires au profit du temps passé en entreprise pour la mise en place de l'AFEST (Action de Formation en Situation de Travail).
- Développer les actions de formation en situation de travail pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Soutenir l'accueil des apprentis en entreprise

- Mettre en place une prime concernant l'accueil par les entreprises des apprentis post-bac.
- Faire bénéficier les entreprises de moins de 10 salariés d'une prise en charge de la masse salariale de l'apprenti (Apprenti = coût zéro pour l'entreprise) et favoriser les filières en tension.
- Déployer une campagne de communication en faveur de l'apprentissage par le ministère du travail avec un focus sur les métiers en tension.

Soutenir le développement de la formation des salariés

- Faire bénéficier les entreprises de 51 à 250 salariés des fonds des OPCO.
- Reconnaître l'investissement formation sur le plan comptable, notamment pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Soutenir la formation des demandeurs d'emploi

- Développer des POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective), intégrant le temps en entreprise en mettant en place un dispositif d'abondement par Pôle Emploi pour les POEC et POE individuelles.
- Développer l'accès à l'apprentissage des jeunes demandeurs d'emploi (- de 29 ans).

Accélérer la digitalisation des TPE et PME

Il convient d'urgence de faire face aux pertes de capacité et de productivité accentuées par la crise en optimisant les nouveaux usages des consommateurs révélés lors de la période de confinement généralisé.

Les crises sanitaires et économique révèlent à nouveau le retard des entreprises au regard de la transition numérique et de l'intégration des nouveaux modes de production, d'enseignement, d'apprentissage et des nouveaux usages de consommation.

- CCI France et les CCI s'engagent dans une orientation massive destinée à armer les entreprises - indépendants, TPE, PME - d'outils et d'organisations numériques leur permettant de bénéficier du rebond progressif au sortir de la crise.

Dans le secteur du commerce, il convient d'accompagner l'appropriation des outils innovants et de favoriser les formes de « proximité augmentée » (phygital), notamment pour optimiser les services (BtoC)

- CCI France et les CCI déploient leurs stratégies d'accompagnement selon deux leviers complémentaires: l'intelligence augmentée permettant d'optimiser les modes de production et les relations clients et la cybersécurité, réponse critique à l'exposition digitale de nos entreprises sur internet et sur les plateformes.

Renforcer les politiques de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise.

Après une année 2019 record en matière de création d'entreprises, le mois de mars 2020 affiche un taux de baisse situé entre 25 et 30 %. Les mois suivant le recul devraient se confirmer de façon significative et durable. Afin de lutter contre le phénomène :

- Les CCI s'engagent à proposer des accords-cadres avec les grands groupes ou les ETI dans les bassins d'activités, afin de favoriser l'essaimage et participer à la revitalisation d'écosystèmes locaux.
- Les CCI s'engagent à renforcer leurs politiques d'accompagnement des dirigeants - vendeurs et acheteurs - dans la transmission de leurs entreprises suite à la crise, afin de limiter les défaillances et renforcer la résilience des bassins d'emploi.

Mobiliser des instruments européens

CCI France et les CCI prennent acte du Règlement de l'Union européenne, du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2020 proposant des mesures spécifiques visant à offrir une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens en réaction à la propagation du COVID-19. Elles proposent en ce sens les actions suivantes :

- Engager la mise en œuvre locale de « l'initiative européenne d'investissement en réaction au Coronavirus » en utilisant en priorité les reliquats de crédit des fonds structurels pour apporter un soutien direct aux entreprises et/ou aux filières à l'échelle régionale.

Action à mener : se rapprocher des Conseils régionaux et de leurs services de gestion des fonds européens.

Par qui ?

CCI de Région (Présidents, Directeurs Généraux, Responsables des relations institutionnelles et/ou des partenariats) en lien avec les référents Europe des différents territoires.

- Les futurs programmes Fonds structurels 2021-2027, actuellement en négociation, doivent être complètement revus dans la perspective de l'après-crise, en partenariat avec les CCI pour coconstruire les priorités de relance au niveau régional, notamment quant à la redynamisation et/ou la relocalisation d'activités productives.

Les CCI doivent être positionnées comme points de contact privilégiés des demandeurs et porteurs de projets.

- Les programmes transfrontaliers INTERREG doivent être revus dans le même sens et considérablement simplifiés dans leur gestion.

Action à mener : se rapprocher des Conseils régionaux et de leurs services de gestion des fonds européens.

Par qui ?

CCI de Région (Présidents, Directeurs Généraux, Responsables des relations institutionnelles et/ou des partenariats) en lien avec les référents Europe des différents territoires.

- Mettre en œuvre dans les régions les pôles européens d'Innovation Numériques (European Digital Innovation Hubs) en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie au niveau local.

Action à mener : se rapprocher des Conseils régionaux qui seront coordinateurs des réponses à l'appel d'offres lancé par l'Etat (chargés de mission économie numérique des Conseils régionaux).

Par qui ?

CCI France : contacts avec DGE et Régions de France (en cours).

CCI de Région : Responsables des relations institutionnelles et/ou des partenariats et conseillers spécialisés dans le domaine du numérique, en lien avec les référents Europe des différents territoires.

- Garantir une reprise rapide et coordonnée des échanges intra-communautaires et la fluidité de circulation des personnes, des biens et des services dans les frontières internes de l'Union européenne. Les flux logistiques et les chaînes d'approvisionnement doivent être remis en route d'une manière ordonnée et complète, sans contraintes ni contrôles douaniers supplémentaires.

Action à mener : procéder à une veille opérationnelle et à une alerte rapide des pouvoirs publics français et européens sur les entraves au commerce en Europe et à l'international constatées au quotidien.

Par qui ?

CCI France (bureau de Bruxelles) alerte les Institutions européennes (Commission et Parlement) et de la Représentation Permanente française.

Il alerte auprès la Direction Générale des Entreprises (DGE) et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).

CCI Territoriales : action de veille et « d'alerte rapide » des conseillers du réseau Enterprise Europe Network (EEN) et des conseillers export du réseau CCI International, référents Europe de CCI France.

- Travailler au niveau européen à un plan d'action proposant des mesures de simplification rapide des échanges et veillant à éviter toute nouvelle bureaucratie inutile dans la remise en route des réglementations actuellement en suspens.

Action à mener : procéder à une veille opérationnelle et à une alerte rapide des pouvoirs publics français et européens sur les entraves au commerce en Europe et à l'international constatées au quotidien.

Par qui ?

CCI France (bureau de Bruxelles) qui transmettra les informations et les actions auprès des institutions européennes.

Action auprès de la DGE et de la DGDDI.

CCI Territoriales : action de veille et « d'alerte rapide » des conseillers du réseau EEN et des conseillers export du réseau CCI International et référents Europe de CCI France.

- Sanctuariser les financements consacrés au réseau Enterprise Europe Network (EEN), en tant que conseil de proximité et réseau d'alerte, afin de garantir aux entreprises une compréhension facilitée des réglementations et renforcer les actions de mise en relations d'affaires au niveau européen.

Actions à mener : conseil opérationnel aux entreprises au quotidien. Travail de coordination au sein du réseau CCI pour réponse au nouvel Appel d'Offres EEN 2021-2027.

Par qui ?

Expertise des conseillers EEN dans les CCI Territoriales pour le conseil et les conventions d'affaires.

Task force Europe et Directeurs Généraux des CCI Régionales en lien avec les référents Europe de CCI France pour la préparation de l'appel d'offres EEN 2021-2027.

A partir de septembre 2020 pour la préparation de l'appel d'offres EEN.

CONCLUSION

Les CCI sont d'ores et déjà engagées sur l'ensemble des territoires auprès des diverses filières, ainsi qu'à l'international, dans la mise en œuvre de ce plan de reprise et d'accompagnement au redémarrage et à la relance des activités.

A travers leurs actions structurées et quotidiennes, au contact des chefs d'entreprises, par l'analyse des réalités et l'identifications des failles et des effondrements, leurs élus et leurs équipes savent les défis considérables qu'il faut affronter, à la fois pour relancer l'offre, à la fois pour faire repartir la demande et restaurer le potentiel de croissance.

A cet égard, l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales est déterminante face aux difficultés qui vont s'enchaîner au fur et à mesure des cycles de redémarrage et de l'entrée dans un monde en redéploiement différent. La mortalité d'entreprises sera très élevée et le chômage connaîtra des taux importants. Notre économie était en convalescence lorsque la pandémie a frappé l'activité mondiale. Les entreprises se trouvent affaiblies à l'extrême au moment d'envisager la reprise. La relance sera rendue difficile dans certaines filières du fait des dépendances au sein des chaînes de valeur ou d'approvisionnement. Telle est la situation dans les cas emblématiques de l'aéronautique et de la construction. Concernant la demande, l'incertitude majeure repose sur le comportement du consommateur au lendemain du 11 mai.

Dans ce contexte, les CCI ont identifié deux risques. Le premier réside dans la perte de « la flamme d'entreprendre », la perte d'envie et du désir d'aller de l'avant des chefs d'entreprise et des porteurs de projets. Or, cet esprit est essentiel pour soutenir l'investissement dans les nouveaux modes de production et les filières d'avenir. Le second est le risque de « l'entreprise administrée », conséquence de l'hyper présence de l'Etat protecteur, soutien, acteur économique et contrôleur.

Mais face à ces défis, dont certains, peuvent être mortifères, les CCI travaillent déjà à orienter l'accompagnement des TPE et des PME à partir de transformations produites par la crise et jugées durables : systèmes productifs (nécessité de relocalisation des métiers critiques), organisations (circuits courts), des modes de travail (télétravail), accélération de la digitalisation et des nouveaux comportements des consommateurs, accélération de la mobilisation du potentiel de croissance que représentent les filières de la transition écologique et numérique en France et en Europe.

Les CCI ont bien l'intention de jouer à plein leur rôle de coordination, face aux enjeux considérables de l'après COVID-19. Elles mobilisent 20 000 élus et collaborateurs au service de l'intérêt général, concentrés, avec l'ensemble des acteurs, sur le traitement de l'urgence et engagés dans la création d'un avenir meilleur et responsable !

AMBITION PARTAGÉE DES CCI POUR UNE RELANCE DURABLE SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

(DU 11 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2020)

A l'issue de plusieurs semaines d'arrêt quasi-total de l'économie, la reprise et la relance sont devenues d'urgentes priorités. Le défi est inédit. Il s'agit dans le même temps de relancer l'offre et la demande, de mobiliser l'investissement et de préserver l'emploi tout en intégrant l'impératif sanitaire. Intelligence collective et innovation sont les moteurs indispensables de cette alchimie. Les CCI relèvent ce premier défi de l'urgence en engageant l'ensemble de leurs capacités dans la bataille. Leur ambition pour réussir et redonner confiance aux chefs d'entreprises s'exprime à travers quatre volontés :

- Collecter les informations auprès des entreprises et produire des baromètres facilitant des prises de décisions éclairées des instances de pilotage ;
- Jouer un rôle de coordination des parties prenantes des écosystèmes territoriaux, en partenariat avec les instances locales sur les actions choisies pour soutenir les entreprises ;
- Mettre en place des services et des produits adaptés à la situation du redémarrage des entreprises ;
- Accompagner les chefs d'entreprise par un soutien et un conseil permanent.

LES CCI MOBILISENT LEURS CAPACITÉS D'ANTICIPATION, DE VEILLE ET D'ANALYSE PERMANENTES

- Les CCI s'engagent à contribuer via le réseau Enterprise Europe Network (EEN) à la fonction d'alerte rapide mise en place par la Commission européenne afin d'identifier les ruptures d'approvisionnement et de chaîne de valeur.
- Dans chaque région, territoire par territoire, les CCI mettent en place des « réseaux vigies » destinés à repérer les signaux faibles avant-coureurs de menaces ou d'opportunités, à produire des diagnostics permanents et des analyse de l'activité économique.

LES CCI MOBILISENT LEURS DISPOSITIFS DE FORMATION

Les CCI s'engagent à mobiliser au plus près des territoires, l'ensemble de leurs outils et de leurs dispositifs de formation pour accompagner la reprise d'activité et soutenir une réorientation des compétences vers les métiers en évolution et en transition, vers les métiers en tension, mais aussi vers les filières qui s'engageront en faveur d'une redynamisation des chaînes de valeur régionales.

- Afin de favoriser le retour à l'emploi dans les meilleures conditions et délais, les CCI s'engagent à accompagner par la formation des demandeurs d'emploi, notamment hautement qualifiés, issus de filières stratégiques (par exemple l'aéronautique), issus de secteurs soumis à tension par la crise ou de bassins d'activité en reconversion.

- Afin de soutenir le développement de la formation des salariés, les CCI proposent de faire bénéficier les entreprises de 51 à 250 salariés des fonds des OPCO.
- Afin de redonner confiance aux apprentis et de soutenir leurs employeurs, les CCI demandent que les entreprises de moins de 10 salariés bénéficient d'une prise en charge de la masse salariale de l'apprenti (Apprenti : coût zéro pour l'entreprise)

LES CCI SOUTIEN PERMANENT DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

- Au moment où la crise économique s'intensifie CCI France et les CCI identifient et orientent les chefs d'entreprises en détresse psychologique vers les réseaux qui peuvent leur offrir un accompagnement, notamment vers APESA.
- Les CCI dans leur rôle de tiers de confiance proposent d'intégrer systématiquement le tour de table de la médiation du crédit afin de contribuer à identifier plus efficacement les entreprises qui doivent effectivement pouvoir bénéficier d'un prêt malgré une situation financière dégradée.

LES CCI PARTICIPENT À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE RELANCE INDUSTRIELLE ET DE SERVICES CIBLÉS PAR SECTEUR ET FILIÈRE

Les CCI s'engagent en faveur de la déclinaison sur les territoires de stratégies industrielles s'appuyant sur un lien renforcé entre croissance des économies nationales et relance européenne (Plan PME, Green Deal, Nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe).

Les CCI plaident pour la réaffirmation de la souveraineté économique européenne et la réappropriation nécessaire de filières stratégiques, préparant ainsi le retour progressif à des chaînes de valeur régionales. Ainsi, les CCI s'expriment résolument en faveur de :

- L'intégration des financements qui se mettent en place en France et en Europe dans les activités de la transition écologique et de l'environnement (le plan européen Green Deal).
- L'organisation d'un « électrochoc » de la relance notamment par le biais des marchés publics et d'appels à projets innovants.
- La relance de l'investissement des entreprises en proposant l'allègement de leurs charges fiscales. Les CCI proposent trois mesures :
 - Aménager les règles du report des déficits en abandonnant temporairement le plafonnement.
 - Aménager les règles du carry back.
 - Favoriser les mesures de suramortissement notamment dans les secteurs de l'industrie et en favorisant plus particulièrement la relocalisation d'activité.
- Les CCI plaident en faveur d'une priorité donnée aux entreprises locales dans le cadre des marchés publics, en intégrant l'évaluation des pratiques RSE dans les critères d'attribution et en s'assurant de leurs mises en œuvre lors de l'exécution des marchés.

- Les CCI s'engagent à promouvoir et valoriser la dynamique du « produire en France » pour favoriser la consommation locale et la densification des capacités productives nationales et régionales. Cela passe notamment par le développement de programmes ambitieux en matière d'industrie du futur pour accroître la compétitivité de notre appareil productif.
- Les CCI s'engagent à participer activement au renforcement des stratégies d'intelligence territoriale dans un dialogue étroit avec l'Etat, les Régions, les entreprises et leurs représentations collectives. Les CCI s'engagent à concevoir avec leurs partenaires des organisations et des méthodes innovantes indispensables à la définition d'une nouvelle croissance, basées sur la mobilisation de l'intelligence collective.

LES CCI MOBILISENT L'INVESTISSEMENT EUROPÉEN ET DE PROXIMITÉ

Les CCI proposent les actions suivantes.

- Engager la mise en œuvre locale de « l'initiative européenne d'investissement en réaction au Coronavirus » en utilisant en priorité les reliquats de crédit des fonds structurels pour apporter un soutien direct aux entreprises et/ou aux filières au niveau régional.
- Inciter les collectivités territoriales à ne pas reporter les investissements et à définir des projets de long terme, notamment concernant les infrastructures.
- Les CCI, à leur échelle, s'engagent, avec le soutien des pouvoirs publics, à investir fortement sur les territoires et jouer pleinement leur rôle d'opérateurs économiques de proximité.

Les CCI ont la capacité de mobiliser les dispositifs régionaux, nationaux voire européens (CPER, Fonds européens...) en coordination avec l'Etat et les collectivités locales pour maximiser les effets de levier de ces politiques d'investissement au service de l'industrie et des services d'avenir (data, IA, robotique, transition écologique, nouvelles mobilités).

LES CCI PRÔNENT LA RELANCE DE LA DEMANDE

Les CCI proposent d'ouvrir une concertation sur la création de produits d'épargne spécifiques à l'attention des ménages et de financer l'investissement et la relance de la demande avec une priorité donnée au régional et au local. Dans ce cadre, les CCI proposent :

- La mise en place d'un compartiment dans le Plan d'Epargne Retraite (PER) institué par la loi PACTE. Les fonds collectés permettraient d'alimenter un fond d'investissement national ou des fonds d'investissement régionaux. Dans un partenariat entre la Fédération française des assurances (FFA) et les CCI, il s'agirait d'identifier et d'instruire les demandes sous forme d'avances remboursables ou de prêts participatifs garantis par l'Etat ou BPI France.
- La réation de véhicules financiers (fonds commun de placement, SICAV, emprunts obligataires régionaux) orientés vers des cibles choisies (PME, ETI) et destinés à accompagner les politiques régionales industrielles.

LES CCI PROPOSENT D'ACCÉLÉRER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS/ORGANISMES DE FORMATION

CCI France et les CCI s'engagent en faveur d'un plan d'actions massif destiné à armer les entreprises - indépendants, TPE, PME - d'outils et d'organisations numériques leur permettant de bénéficier du rebond progressif au sortir de la crise, incluant les enjeux de cybersécurité. Le Plan comportera :

- La mise en œuvre dans les régions les pôles européens d'Innovation Numériques (European Digital Innovation Hubs) en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie au niveau local.
- Des mesures d'accélération de la digitalisation des différents parcours de formation proposés à tous les publics (formation initiale, formation continue, formation qualifiante). Il conviendra également de s'appuyer sur les technologies de la réalité virtuelle et/ou de la réalité augmentée.

LES CCI ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES DANS LA RELANCE DE LEUR ACTIVITÉ INTERNATIONALE

- Elles mettent en œuvre le plan de soutien de la Team France Export (Business France, Bpifrance, CCI) en proposant une information actualisée sur l'ouverture des marchés, des webinars d'expertise secteurs/pays et une offre de prospection à distance.
- Au sein et indépendamment de la Team France Export, elles adaptent leur offre de service de préparation et de projection des entreprises aux nouveaux contextes de l'export, en reconfigurant certaines prestations dans le sens d'une plus grande dématérialisation (séminaires, consultations, études, prospection).
- Les CCI travaillent en pivot avec l'ensemble de l'écosystème logistique, financier et commercial de l'export régional (Régions, Bpifrance, Douanes, Direccte) et international (Business France, CCIFI) pour démultiplier les aides et collaborations croisées entre les communautés d'affaires locales et à l'étranger.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

CCI France
8-10 rue Pierre Brossolette
CS 90166
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
T. +33 (0)1 44 45 37 00